



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire 9203

du 20/03/2024

Organisation des écoles d'enseignement fondamental et  
secondaire spécialisé - les grilles-horaires et les structures

|                    |   |
|--------------------|---|
| Type de circulaire | circulaire informative  |
| Validité           | à partir du 15/04/2024  |
| Résumé             | Cette circulaire a pour objectif d'informer les écoles d'enseignement spécialisé des changements opérés dans le cadre de l'implémentation des modules « structures » et « grilles -horaires »       |
| Mots-clés          | Grilles horaires - Structures   |
| Remarque           | Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires. |

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

| Réseaux d'enseignement  | Unités d'enseignement   |
|---|---|
| <b>Wallonie-Bruxelles<br/>Enseignement</b><br><br><b>Ens. officiel subventionné</b><br><br><b>Ens. libre subventionné</b><br>Libre confessionnel<br>Libre non confessionnel | Maternel spécialisé<br>Primaire spécialisé<br>Secondaire spécialisé |

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'Enseignement obligatoire - Monsieur  
Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général

## Personne de contact concernant la publication de la circulaire

| Nom, prénom       | SG/DG/Service   | Téléphone et email           |
|-------------------|---|------------------------------|
| ROMBAUT Véronique | Direction générale de l'Enseignement obligatoire<br>Service général de l'Enseignement fondamental ordinaire et de l'Enseignement spécialisé<br>Direction des Affaires générales et de l'Enseignement spécialisé<br>Service de l'Enseignement spécialisé | 02/690.83.99<br>spes@cfwb.be |
| WILLEMS Christine | Direction générale de l'Enseignement obligatoire<br>Service général de l'Enseignement fondamental ordinaire et de l'Enseignement spécialisé<br>Direction des Affaires générales et de l'Enseignement spécialisé<br>Service de l'Enseignement spécialisé | 02/690.84.11<br>spes@cfwb.be |
| THIRION Aurélie   | Direction générale de l'Enseignement obligatoire<br>Service général de l'Enseignement fondamental ordinaire et de l'Enseignement spécialisé<br>Direction des Affaires générales et de l'Enseignement spécialisé<br>Service de l'Enseignement spécialisé | 02/690.84.49<br>spes@cfwb.be |



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT.BE

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles**  
**Administration générale de l'Enseignement**  
**Direction générale de l'Enseignement obligatoire**

**Organisation des écoles  
d'enseignement spécialisé  
Implémentation des modules  
« Structures » et « Grilles-horaires »**

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que la nouvelle application « SPES » (Structures pour l'Enseignement spécialisé) sera implémentée dans toutes les écoles d'enseignement spécialisé à partir de la rentrée scolaire 2025/2026.

SPES permettra à terme de :

- présenter les structures ;
- vérifier les normes de programmation et de rationalisation ;
- gérer les grilles-horaires des écoles d'enseignement secondaire spécialisé ;
- globaliser les populations ;
- déterminer l'encadrement de chaque structure, ainsi que le cadre emploi.

Toutefois, le module consacré aux grilles-horaires sera opérationnel **dès le mois d'avril 2024** pour les écoles d'enseignement secondaire spécialisé.

En conséquence, dans un premier temps, les écoles **devront** encoder la totalité des grilles-horaires dans le nouvel outil informatique et ce sur base du support papier habituel qui vous sera transmis par le Service de l'Enseignement spécialisé.

A partir de la rentrée scolaire 2025/2026, il n'y aura plus de support papier transmis par le Service de l'Enseignement spécialisé. Les modifications éventuelles aux grilles-horaires devront s'opérer directement dans l'application SPES.

J'attire également votre attention sur le fait que mes services rédigeront un manuel d'utilisation et réaliseront un tutoriel sous forme de capsules vidéo d'information afin de vous familiariser le plus rapidement et le plus aisément possible avec le nouvel outil informatique.

Enfin, il sera procédé à des échanges de questions/réponses sous forme de webinaires.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente circulaire informative.

J'en profite également pour vous souhaiter une poursuite de l'année scolaire 2023-2024 la plus sereine possible en vous assurant de la disponibilité de mes services pour vous aider à gérer adéquatement l'encodage des grilles-horaires.

*Le Directeur général,*

*Fabrice AERTS-BANCKEN*